



Communiqué de presse

Paris, mercredi 22 novembre 2023

## Réforme de la PSC : la Coordination des assureurs mutualistes de la fonction publique territoriale pointe les axes d'amélioration du dispositif

**Ce mercredi 22 novembre, lors du Salon des maires et des collectivités locales, la Coordination des assureurs mutualistes (CAM) de la fonction publique territoriale (FPT) s'est réunie pour présenter son nouveau plaidoyer. Elle y fait plusieurs propositions pour rendre la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) la plus protectrice possible pour les agents territoriaux.**

En 2022, plusieurs acteurs spécialisés dans la PSC des agents de la FPT se regroupaient sous la forme d'une coordination d'assureurs mutualistes\* pour épauler les employeurs et les organisations syndicales dans leurs discussions. Un an plus tard, la CAM souhaite, tout en saluant l'avancée que constitue l'accord du 11 juillet dernier, continuer à partager son expertise auprès de ces mêmes acteurs. Elle publie donc un nouveau plaidoyer dans lequel elle détaille les points de l'accord qui méritent des précisions voire des améliorations.

### Accord du 11 juillet : du travail reste à accomplir malgré des avancées significatives

Dans son nouveau plaidoyer, la CAM s'interroge notamment sur deux points de l'accord :

- **Le changement de ratio de solidarité intergénérationnelle en labellisation santé**, qui passe de 1 à 3 à 1 à 2, est jugé préjudiciable au principe de solidarité intergénérationnelle par la CAM. Car pour financer ce nouveau ratio, il faudra nécessairement augmenter les tarifs des plus jeunes qui se tourneront vers des offres non labellisées. Un tel changement entraînera sur le long terme, une moindre contribution des plus jeunes à la solidarité envers les plus anciens ;
- **L'encadrement des pratiques contractuelles et les équilibres globaux des différents régimes de participation** qui constituent la colonne vertébrale de la réforme et un gage de réussite. Pour donner toute sa plénitude au choix décisif des employeurs et des représentants syndicaux en faveur de la protection sociale complémentaire, il est important de ne pas oublier certains prérequis assurantiels. Car l'enjeu premier, c'est de trouver le juste équilibre entre les demandes des collectivités et les exigences de la norme assurantielle auxquelles sont soumis les opérateurs et dont l'accord du 11 juillet 2023 ne tient pas suffisamment compte.



C'est pourquoi, dans l'intervalle qui conduira à la transposition des termes de l'accord du 11 juillet 2023, les membres de la CAM vont continuer à travailler collectivement au décryptage des choix proposés par les employeurs publics locaux et les représentants syndicaux concernant ce ratio en santé et cet encadrement des pratiques contractuelles et d'équilibres globaux des différents régimes de participation.

En outre, ils transmettront toutes les informations techniques relatives à la réglementation afin que la réforme constitue une véritable avancée sociale avec une forte dimension solidaire et un modèle économique pérenne pour tous les agents des services publics locaux.

\*Les membres de la CAM : INTÉRIALE, MNFCT (Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales), MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), MUTAME & PLUS, Mutest, Mutuelle de la Corse, Mutuelle complémentaire des agents publics, UNMFT (Union nationale des mutuelles de fonctionnaires territoriaux), Groupe Relyens.

[Téléchargez le nouveau plaidoyer pour une réforme réussie de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.](#)



De gauche à droite : Bernard OTTAVIANI, directeur général de la Mutuelle de la Corse, Benjamin ABBOU – directeur délégué Alliance Mutualiste (Mutest), Marc Lévy, directeur commercial de Mutest, Philippe CHARTON – directeur du développement du Groupe Relyens, Sylvie BUREAU-NECH – directrice executive Groupe Relyens, Jean-Pierre CHAPUIS – président de l'UNMFT, Eric MARAZANOFF – président de la MNFCT, Daniel LEMENUUEL – trésorier de Mutame & Plus (ex-président), Areski MERABET – directeur commercial FPT d'Intériale, Muriel GIBERT – vice-présidente d'INTÉRIALE, Vincent DELANNOY – directeur général de Mutame & Plus, Didier BÉE – président de la MNT.



## Contacts presse :

Anne Duthilleul – [anne.duthilleul@mnt.fr](mailto:anne.duthilleul@mnt.fr) – 06 09 52 39 17

Stephen Soret – [stephen.soret@mnt.fr](mailto:stephen.soret@mnt.fr) – 06 46 49 68 94

### À propos d'INTÉRIALE

Créée en 2008 par et pour des agents du service public, la mutuelle INTÉRIALE agit dans le seul intérêt de ses adhérents, dont ils sont à la fois les bénéficiaires et les propriétaires. INTÉRIALE leur permet de se regrouper pour s'assurer mutuellement contre les risques, en santé comme en prévoyance. En s'engageant, comme ses adhérents pour autrui, elle contribue au bien-être de tous, œuvrant ainsi pour une société plus collective et solidaire.

1ère mutuelle du ministère de l'Intérieur, présente sur 7 ministères et + de 1 000 collectivités territoriales et établissements publics territoriaux :

- 450 901 personnes protégées
- 415 collaborateurs
- 60 points de rencontres
- 22 administrateurs, 225 délégués et près de 1 000 bénévoles

[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)

### A propos de la MNFCT - Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales

« Créatrice de solidarité depuis 1933, la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) est une mutuelle professionnelle, adhérente de la Mutualité Française (FNMF) et de la Mutualité Fonction Publique (MFP). Elle a intégré le groupe Macif depuis 2012. Elle est aujourd'hui substituée à Apivia Macif Mutuelle. Ancrée dans la Fonction Publique territoriale, elle accompagne au quotidien ceux qui font vivre le service public local. La connaissance du statut des agents des collectivités territoriales, des services publics locaux et des acteurs du monde territorial font de la MNFCT un partenaire idéal pour assurer la protection sociale complémentaire des fonctionnaires territoriaux. La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre d'une part les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie. D'autre part la MNFCT organise des actions de prévention pour ses adhérents et les agents territoriaux. Ces actions sont conduites par sa mutuelle dédiée MNFCT Prévention, qui relève du Livre III du Code de la mutualité. La MNFCT propose des garanties labellisées en complémentaire santé et en prévoyance et assure plusieurs contrats collectifs. Elle propose un large panel de services, comme l'assistance vie quotidienne ou le cautionnement de prêt immobilier ainsi que l'accès aux réseaux de soins Carte blanche. La MNFCT est substituée par Apivia Macif Mutuelle afin de sécuriser et de développer son activité, d'accompagner dans la durée l'évolution de son modèle opérationnel en prenant en compte la dimension sociale de la mutuelle et renforcer la capacité de développement de la Macif sur le segment des agents territoriaux. »

Plus d'informations sur [www.mnfct.fr](http://www.mnfct.fr)

### A propos de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Présidée par Didier Bée et dirigée par Laurent Adouard, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle des agents des services publics locaux en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des services publics locaux et de leurs personnels. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, Territoires d'avenir, le pôle mutualiste des services publics locaux. Depuis 2017, la MNT fait partie du Groupe VYV dont elle est membre fondateur.

[www.mnt.fr](http://www.mnt.fr)

[www.twitter.com/mutuellemnt](https://www.twitter.com/mutuellemnt)



### **À propos du Groupe VYV**

Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV, 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie. Le Groupe VYV et ses maisons œuvrent au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 77 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, 5 200 collectivités territoriales et 17 ministères et établissements publics à caractère administratif. Le Groupe VYV a fait du droit à la santé sa raison d'agir et défend ainsi une santé accessible à tous. En 2022, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de plus de 10 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,6 milliards d'euros dont 5,8 milliards d'euros de cotisations santé et 1,6 milliard d'euros de cotisations prévoyance.

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

[www.twitter.com/groupe\\_VYV](https://www.twitter.com/groupe_VYV)

### **À propos de MUTAME & PLUS**

Fondée en 1962, MUTAME & PLUS est une mutuelle qui assure la protection de la santé des personnels territoriaux employés par les communes, les EPCI, les Départements et les Conseils régionaux. Particulièrement présente en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, et Centre-Val de Loire, elle protège 45 000 personnes réparties sur 1 500 collectivités. Son ambition est de proposer ses services aux agents territoriaux sur le territoire national. Régie par le code de la mutualité, elle est adhérente de la FNMF. Son siège social est installé à Saint-Lô dans la Manche.

### **A propos de Mutuelle Complémentaire des Agents Publics**

La Mutuelle Complémentaire des Agents Publics œuvre depuis 75 ans. Elle puise son énergie à la source du vaste courant mutualiste dont les valeurs fondamentales sont la solidarité, la fraternité, l'entraide, la justice, la liberté et la démocratie. Elle a été fondée dans un environnement syndical, par et pour les agents de la fonction publique, afin de répondre à la nécessité de disposer d'une bonne couverture de santé. La Mutuelle Complémentaire n'a cessé de se développer et d'évoluer, jusqu'à aujourd'hui, pour répondre aux besoins des adhérents et garantir au mieux le droit universel à la santé.

<https://www.mutcomplementaire.fr/>

### **A propos de l'UNMFT (Union nationale des mutuelles de fonctionnaires territoriaux)**

Présidée par Jean-Pierre Chapuis et dirigée par Ahlame Bensalem, l'UNMFT est une union de mutuelles de fonctionnaires territoriaux issue des Mutuelles de France et couvre 120 000 personnes protégées.

Elle milite pour une protection sociale de haut niveau pour tous par une prise en charge de l'ensemble des dépenses de santé par la sécurité sociale et l'accès aux soins pour tous.

### **À propos du Groupe Relyens**

Relyens est le Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques spécialiste des acteurs du soin et des territoires. Sa vocation en tant qu'Entreprise à Mission : sécuriser leur activité et garantir la qualité des services qu'ils délivrent aux patients et citoyens. Avec plus de 35 ans d'expérience en Protection Sociale et une expertise avérée dans la prévention des risques liés aux ressources humaines, Relyens accompagne les personnels et les employeurs publics en couvrant près de 668 729 agents, pour le compte de 23 788 collectivités et 906 établissements de santé. Avec 1 100 collaborateurs présents en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne, le Groupe a enregistré 1 019,9 M€ de primes collectées et 581,4 M€ de chiffre d'affaires en 2022, dont 515 M€ pour ses solutions d'assurance et 13,6 M€ pour son activité de services (Management des risques, conseil et formation). Dans le domaine des assurances de personnes, Relyens a collecté en France 579,4 M€ en 2022 de primes en 2022 sur le risque statutaire, le complément au statut et les assurances collectives à destination des agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH), Fonction Publique Territoriale (FPT) et Fonction Publique d'Etat (FPE) et des salariés de droit privé des conventions collectives sanitaires et médico-sociales.

[www.relyens.eu/fr/](http://www.relyens.eu/fr/)